



RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL
Un Peuple – Un But – Une Foi



**Ministère
de l'Éducation nationale**

=====
DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT ÉLÉMENTAIRE (DEE)
=====

CELLULE D'ALERTE DE VEILLE ET D'ÉCOUTE (CAVE)

POUR LA PROTECTION DES APPRENANTS

SIGLES ET ABREVIATIONS

AEMO	Action éducative en Milieu ouvert
AME	Association des Mères d'Élèves
APE	Association des Parents d'Élèves
CADBE	Charte africaine des Droits et du Bien-être de l'Enfant
<u>CAVE</u>	<u>Cellule d'Alerte, de Veille et d'Écoute pour la protection des apprenants</u>
CDE	Convention des Nations-Unies relative aux Droits de l'Enfant
CDPE	Comité départemental de Protection de l'Enfant
CQPE	Comité de Quartier de Protection de l'Enfant
CVPE	Comité Villageois de Protection de l'Enfant
CGE	Comité de Gestion d'école
CGD	Comité de Gestion des Daara
CNOSP	Centre national de l'Orientation Scolaire et Professionnel
CAOSP	Centre académique d'Orientation Scolaire et Professionnel
DEA	Division de l'Enseignement arabe
DEE	Direction de l'Enseignement élémentaire
DEPS	Direction de l'Éducation préscolaire
DPRE	Direction de la Planification et de la Réforme de l'Éducation
EAS	Environnements d'Apprentissages Sûrs
EI	Éducation inclusive
ID	Inspection des Daara
IEC	Information – Éducation – Communication
IME	Inspection médicale des Écoles
GS	Gouvernement scolaire
MEN	Ministère de l'Éducation nationale
MGF	Mutilations génitales féminines
OCB	Organisation communautaire de Base
ODD	Objectifs de Développement durable
PAQUET	Programme d'Amélioration de la Qualité, de l'Équité et de la Transparence
RAP	Renforcement de l'Appui à la Protection des Enfants dans l'Éducation
RNSE	Rapport national sur la Situation de l'Éducation
SNPE	Stratégie nationale de Protection de l'Enfance
USAID	Agence des Etats-Unis pour le Développement international
VBGMS	Violences basées sur le Genre en Milieu scolaire
VMS	Violences en Milieu scolaire
UNICEF	Fonds des Nations unies pour l'Enfance

TABLE DES MATIÈRES

SIGLES ET ABREVIATIONS	1
TABLE DES MATIÈRES	2
AVANT-PROPOS	3
GLOSSAIRE	4
INTRODUCTION	9
PREMIÈRE PARTIE : CADRE THÉORIQUE	9
1.1. Contexte et justification	9
1.2. Principes	10
1.3. Méthodologie	10
DEUXIÈME PARTIE : CADRE PRATIQUE	10
2.1. Mise en place de la CAVE	10
2.1.1. Missions	11
2.1.2. Composition	12
2.2. Fonctionnement	14
2.2.1. Coordination	14
2.2.2. Plan d'action	14
2.3. Axes et Stratégies d'intervention	17
2.4. Mécanismes de prévention, de prise en charge et de promotion des VMS	19
2.4.1. Exemple 1 : cas sur la prévention	19
2.4.2. Exemple 2 : 1 ^{er} cas sur la prise en charge	20
2.4.3. Exemple 3 : 2 ^e cas sur la prise en charge	21
2.4.4. Exemple 4 : cas sur la promotion	22
2.4.5. Schéma récapitulatif de la détection, du signalement et de la prise en charge	23
2.5. Suivi-évaluation	24
TROISIÈME PARTIE : ANNEXES	25
3.1. Fiches de prise en charge des cas de VMS	25
3.1.1. Fiche d'identification	25
3.1.2. Fiche de signalement	26
3.1.3. Fiche de référencement	27
3.1.4. Fiche de contre-référencement	29
3.2. Canevas de rapportage	30
3.2.1. Canevas école/daara	30
3.2.2. Canevas CODEC	32
3.2.3. Canevas IEF	33
3.2.4. Canevas IA	34
BIBLIOGRAPHIE	35

AVANT-PROPOS

La Convention Internationale Relative aux Droits de l'Enfant (CIDE) déclare que « l'enfant, en raison de son manque de maturité physique et intellectuelle, a besoin d'une protection spéciale et de soins spéciaux ». L'ayant signée et ratifiée, le Sénégal s'est engagé à faire de la protection de l'enfant une priorité dans son action publique.

Cependant, l'inefficacité des dispositifs contre les violences et les discriminations de genre au sein des structures scolaires, engendrent une déperdition scolaire. Les filles et les garçons qui en sont victimes dans la sphère scolaire, familiale ou communautaires ont moins de chances de bien réussir à l'école.

En conséquence, le MEN a mené des actions diverses en vue d'apporter une réponse face à la problématique des violences en milieu scolaire (VGMS, abus, maltraitance, négligence, exploitation, etc.). Parallèlement, de nombreuses pratiques sont notées sur le terrain. En vue de les mettre en cohérence, la Direction de l'Enseignement élémentaire (DEE), appuyée par le projet de Renforcement de l'Appui à la Protection des enfants dans l'éducation (RAP), a pris l'initiative de mettre en place les Cellules d'Alerte, de Veille et d'Écoute (CAVE) pour la protection des enfants dans les écoles élémentaires, les écoles franco-arabes et les daara. Cet organe, rattaché au comité de gestion d'école (CGE) a pour mission de lutter contre les VMS.

La stratégie de protection des apprenants adoptée dans ce guide est déclinée autour des trois volets :

Le premier volet est orienté sur la prévention. Elle consiste à anticiper sur les risques et les dangers encourus par les apprenants à travers un dispositif de veille et d'alerte.

Le deuxième volet porte sur le mécanisme fonctionnel de prise en charge et de suivi des victimes de VMS avec un paquet d'offre de services de protection allant de la détection à la remédiation en passant par le signalement et le référencement. La réussite de cette intervention nécessite une coordination et une étroite collaboration entre les acteurs des différentes structures à travers un circuit bien intégré sous la supervision du Comité Départemental pour la Protection de l'Enfant (CDPE).

Le troisième volet portant sur la promotion vise le changement social positif. Il nécessite un appui des enfants, des familles et de la communauté. On ne saurait prétendre lutter contre les violences, les abus, la maltraitance et la négligence des enfants sans s'appuyer sur une approche communautaire en vue d'une mobilisation sociale basée sur des campagnes d'information, d'éducation et de communication appropriées. À ce niveau, les acteurs de la société civile et les jeunes peuvent jouer un rôle social essentiel pour amener les décideurs (État et autorités locales) à prendre les mesures nécessaires en lien avec leurs responsabilités.

Les acteurs scolaires sont invités à appliquer les orientations contenues dans ce guide en tenant compte des réalités locales et à impliquer les acteurs communautaires pour une bonne implantation des CAVE dans les structures scolaires.

Les auteurs

GLOSSAIRE

Alerte

Signal qui constitue la première action de communication sur une situation de crise ou qui présente des risques. Elle provient de cette situation et permet d'agir vite et à temps face à un danger, un risque imminent.

Climat d'école positif

C'est le climat d'une école où tout le monde se sent bien, les élèves, les enseignants, le directeur ainsi que les suppléants et les personnels d'appoint. C'est l'ambiance d'une école où tous les membres sont bienvenus et sont mis à l'aise pour participer et s'exprimer sans avoir peur d'être jugés, exclus, harcelés ou violentés.

Cyber-harcèlement

Le Cyber-harcèlement est défini comme « un acte agressif, intentionnel perpétré par un individu ou un groupe d'individus au moyen de formes de communication électroniques, de façon répétée à l'encontre d'une victime qui ne peut facilement se défendre seule ».

Déjudiciarisation

La déjudiciarisation en matière de protection se dit en relation avec le fait qui consiste à éviter dans la mesure du possible de mettre en lien un-e apprenant-e victime de maltraitance avec le système judiciaire que ce soit les procès, les avocats ou les forces de l'ordre.

Déperdition scolaire

La déperdition, selon le petit Larousse, signifie la perte progressive, la diminution. La déperdition scolaire nous renvoie au redoublement et à l'abandon précoce. À ce titre, elle désigne l'interruption temporaire ou définitive de la scolarité par un-e apprenant-

e. En référence au concept d'abandon scolaire qui est plus global, on parle aussi de décrochage scolaire mais ce dernier intervient un peu plus tard au cycle moyen ou secondaire.

Détection

Elle désigne une démarche visant à :

- ✓ identifier les situations de risque de danger ou de danger encouru par un-e apprenant-e aussi tôt que possible, avant ou après une atteinte manifeste à son bien-être ou l'aggravation de cette dernière.
- ✓ identifier les apprenant-e-s vulnérables et/ou menacés de violence en vue de leur apporter un soutien spécifique.

Écoute

La notion d'écoute, dans le contexte de la CAVE, est englobante et transversale. Être à l'écoute des apprenants se manifeste aussi bien dans la phase de prévention que dans la réponse. Les membres de la CAVE doivent à ce titre être dans une logique de confiance et de proximité constantes avec les apprenants et les structures d'apprenants (gouvernement scolaire, parlement des enfants, etc.) pour mieux appréhender et juguler les potentiels facteurs de violation des droits.

Enfant vulnérable à la déperdition scolaire

C'est tout (e) apprenant (e), susceptible d'arrêter les études soit par abandon pour des raisons familiales ou sociales, soit par exclusion pour des raisons scolaires (contreperformances). On dit d'un(e) apprenant (e) qu'il /elle est vulnérable à la déperdition scolaire lorsqu'il/elle ne dispose pas d'un certain nombre de ressources nécessaires pour mener à bien ses études (encadrement personnalisé, environnements d'apprentissage sûrs exempts de toute violence, ressources physiques, matérielles, psychologiques...)

Environnement d'apprentissage

Tout espace dans lequel les individus entreprennent des activités de protection et de développement. L'environnement d'apprentissage c'est la structure dans laquelle se fait l'enseignement (école, daara, etc.)

Environnements d'apprentissage sûrs

C'est l'ensemble des conditions créées par une approche de gestion de classe et des pratiques pédagogiques qui développent et renforcent le rôle que l'école et surtout les enseignants, jouent dans la promotion du bien-être psycho-social des élèves.

Équité

Traitement juste, impartial, égal ou différentiel visant à corriger les déséquilibres par rapport aux droits, aux avantages, aux obligations ainsi qu'aux opportunités.

Genre

Ce terme fait référence aux opportunités et aux attributs sociaux associés au sexe masculin et au sexe féminin, ainsi qu'aux relations entre les femmes et les hommes, les filles et les garçons et les femmes et les hommes entre eux. Ces attributs, opportunités et relations sont construits en société et acquis via des processus de socialisation.

Harcèlement

Tout comportement indécent ou gênant perçu comme offensant ou humiliant pour une autre personne. Le harcèlement peut prendre la forme de mots, de gestes ou d'actions tendant à importuner, effrayer, abuser, dévaloriser, intimider, rabaisser.

Inclusion scolaire

L'inclusion scolaire renvoie aux efforts de changement de l'environnement scolaire pour mieux prendre en compte les besoins spécifiques des tous en situation d'apprentissage et/ou de Handicap.

Une école inclusive cherche à favoriser la participation des différents groupes qui la composent. Pour leur permettre de vivre ensemble en cherchant à répondre à leurs besoins et en les impliquant dans les décisions qui les concernent.

Protection de l'Enfant

Elle renvoie à l'ensemble des dispositions visant à prévenir, quel que soit le contexte, la maltraitance, la négligence, l'exploitation et la violence que subissent les enfants, d'y répondre et de les éliminer.

Prévention

La prévention est une attitude ou l'ensemble des mesures à prendre pour éviter que les situations de violence ne surviennent et que certains risques ne se produisent. Elle consiste à anticiper sur les risques que peuvent encourir les apprenant (e)s et les mesures à prendre pour les protéger.

Promotion

La promotion est l'ensemble des mesures visant à améliorer la réalisation des droits de l'enfant, son bien-être et le renforcement de capacité des familles.

Référencement

Le référencement complète et renforce le signalement. Elle consiste à orienter la victime de violence, ses parents ou tuteurs vers les services compétents (services sociaux, structures médicales, services de sécurité ou de justice) pour une prise en charge adéquate des besoins de la victime.

Signalement

Le signalement consiste à porter à la connaissance de l'autorité chargée de la protection de l'enfant des informations relatives à un cas détecté, en vue d'une réponse de leur part. Il peut s'agir de faits dont on est témoin, ou de propos de personnes fiables et qui soulèvent des préoccupations relatives aux dangers encourus ou subis par un apprenant. (UNICEF, 2018)

Veille

La veille est un processus par lequel on recherche des informations dans le but d'anticiper et de réduire des risques de survenance de la violence en milieu scolaire. Il s'agit pour les membres de la CAVE de veiller sur les signaux annonciateurs de violation des droits et d'abus en vue d'alerter de façon précoce. Les familles et la communauté doivent aussi avoir un œil sur les mutations de l'environnement

physique et virtuel d'évolution des apprenant-e-s pour identifier les facteurs à risque et les actions de mitigation et de réponse appropriée pour chaque cas.

Violence

Elle peut être définie comme « toutes les formes de mauvais traitements physiques et /ou affectifs, de sévices sexuels, de négligence ou de traitement négligent, entraînant un préjudice réel ou potentiel pour la santé de l'enfant, sa survie, son développement ou capable d'affecter sa dignité dans le contexte d'une relation de responsabilité, de confiance ou de pouvoir » (OMS, Rapport Mondial sur la Violence et la Santé).

Violences basées sur le genre en milieu scolaire (VBGMS)

Les VBGMS sont définies comme « tout acte ou menace de violence sexuelle, physique et psychologique perpétré au sein et autour des écoles, résultant de normes et stéréotypes de genre et imposés par des rapports de force inégaux » (UNESCO/UNGEL, 2013).

Vulnérabilité

La vulnérabilité est une notion étendue qui concerne plusieurs domaines. Elle peut être définie comme le caractère d'une personne physiologiquement ou physiquement fragile qui court des risques d'être blessée ou atteinte du fait de son manque de moyens lui permettant de faire face à une situation.

INTRODUCTION

La protection des apprenant-e-s est une priorité du MEN pour l'atteinte des objectifs fixés par le PAQUET. À ce titre, la lutte contre les violences en milieu scolaire (VMS) contribue à la création d'un climat social apaisé et d'un environnement scolaire propice à des enseignements-apprentissages de qualité.

Le présent guide conçu pour la mise en place des Cellules d'Alerte, de Veille et d'Écoute (CAVE), vise à outiller les acteurs scolaires en renforçant leurs capacités. Il comprend trois grandes parties : un cadre théorique, un cadre pratique et des annexes.

PREMIÈRE PARTIE : CADRE THÉORIQUE

1.1. Contexte et justification

En ratifiant la Convention internationale des Droits de l'Enfant (CDE) en 1990, la Charte africaine des Droits et du Bien-être de l'Enfant (CADBE) en 1998 et en adoptant la Stratégie nationale de Protection de l'Enfant (2013), le Sénégal s'est engagé à promouvoir les droits des enfants. Cet engagement s'inscrit aussi dans la perspective de l'atteinte de l'ODD4 qui implique le respect du droit à l'éducation et la protection des enfants face aux violences et abus de toute forme.

En outre, l'État du Sénégal s'est lancé dans une politique hardie de scolarisation universelle et a réalisé d'importants résultats dans la mise en œuvre du Programme d'Amélioration de la Qualité, de l'Équité et de la Transparence (PAQUET-EF), en termes d'accès et de résorption des inégalités dans les cycles d'enseignement obligatoire.

Cependant, en dépit des efforts déployés, le nombre d'enfants en situation de déperdition scolaire en raison des violences multiformes subies (verbale, physique, sexuelle, psychologique, etc.), montre à suffisance que celles-ci sont encore manifestes dans l'espace scolaire, dans l'environnement familial et au sein de la communauté. En effet, la prise en charge des besoins de protection est plus que nécessaire surtout dans le contexte actuel marqué par la pandémie de la Covid-19 qui accentue davantage la vulnérabilité des apprenant-e-s.

C'est fort de tous ces constats que la CAVE est mise en place pour prendre en charge leur protection et lutter contre la déperdition scolaire au niveau de chaque structure scolaire.

1.2. Principes

Les orientations du guide s'articulent autour des sept (7) principes généraux de la SNPE que sont :

1. L'intérêt supérieur de l'enfant ;
2. La participation ;

3. La non-discrimination ;
4. La déjudiciarisation progressive ;
5. Le droit à la vie, au développement, et à la protection ;
6. La responsabilité des institutions ;
7. La solidarité nationale.

1.3. Méthodologie

Le présent guide propose un modèle de CAVE inspiré par ceux élaborés dans le cadre du projet de Renforcement de l'Appui à la Protection des enfants l'éducation (RAP) et du projet USAID Passerelles. Il est le résultat d'une série de consultations ayant impliqué les représentants du Ministère de l'Éducation nationale (MEN) au niveau central et déconcentré, les travailleurs sociaux en charge de la protection de l'enfant ainsi que les points focaux institutionnels des centres départementaux de protection de l'enfant (CDPE). Son élaboration s'est faite à travers un processus de partage et d'intégration des suggestions d'amélioration en vue d'une harmonisation des pratiques en matière de protection de l'enfant.

DEUXIÈME PARTIE : CADRE PRATIQUE

2.1. Mise en place de la CAVE

La CAVE est mise en place dès la rentrée scolaire au cours d'une réunion présidée par le directeur-la directrice / le Boroom daara avec les représentant-e-s des différentes catégories d'acteurs désignés par leurs pairs. Le processus qui guide la mise en place des CAVE obéit à une démarche participative inclusive et volontariste.

2.1.1. Missions

La CAVE a pour missions de :

- ✓ mettre en place un observatoire chargé de veiller sur les retards et les absences et les traiter de manière spécifique ;

- ✓ promouvoir la culture de la paix, de la non-violence en application du code de bonne conduite;
- ✓ appliquer un dispositif de prévention et d'alerte des risques de violence dans les classes, à l'école / daara et sur les chemins y menant ;
- ✓ faire une cartographie des acteurs et des situations de risque ;
- ✓ capaciter les apprenant-e-s aux normes de sécurité relative à la prévention routière ;
- ✓ développer des stratégies de prévention, d'accompagnement, de médiation, d'inclusion par une mise à contribution de tous les acteurs institutionnels ou non (la famille, l'équipe pédagogique...);
- ✓ veiller à la protection des apprenant-e-s (enregistrement à l'état civil, éducation, santé-nutrition, sécurité) ;
- ✓ contribuer à mettre en place des environnements d'apprentissages sûrs ;
- ✓ permettre aux enfants vulnérables de bénéficier d'un paquet de services intégrés de protection ;
- ✓ mettre à jour les données statistiques (quantitatives et qualitatives) relatives à la situation des apprenants sur les VMS;
- ✓ intégrer l'IME, le CAOSP et les services sociaux (AEMO, SDAS, CPRS, SDDC, CCA, SDADL, etc.) dans le dispositif de référencement et de prise en charge ;

- ✓ soutenir les mécanismes de détection précoce et de signalement confidentiel des apprenants victimes ou en situation de risques et leur référencement pour une prise en charge appropriée ;
- ✓ élaborer et mettre en œuvre un plan d'actions orienté sur la promotion, la prévention et la prise en charge avec un dispositif de suivi évaluation.
- ✓ développer des activités de sensibilisation ;
- ✓ chercher des moyens pour la prise en charge des apprenants en situation de vulnérabilité.

2.1.2. Composition

La CAVE doit être la représentation des différents groupes organisés de la structure scolaire/daara (clubs scolaires, gouvernement scolaire, administration, personnels enseignant et de surveillance, etc.). Pour sa pérennisation, elle a un point d'ancrage dans chaque classe /dans chaque daara ; elle doit en outre intégrer en son sein des membres de la communauté ayant un sens élevé de la responsabilité et considérés comme des identités remarquables pour la recherche de solutions consensuelles qui intègrent le milieu. Elle doit être un organe léger et facile à réunir. Elle est constituée d'un comité technique comprenant :

- ✓ Le/La président-e du CGE /CGD ;
- ✓ Le directeur/la directrice de l'école /Boroom daara
- ✓ Le/La représentant-e de l'équipe pédagogique dans le CGE/du daara
- ✓ Le/La président-e du gouvernement scolaire/représentant ndongo daara ;
- ✓ Le/La responsable de la commission équité et inclusion du CGE ;

- ✓ Le/La représentant-e de l'APE/AME ou les baayu daara/ ndeyu daara ;
- ✓ La Bajenu gox ;
- ✓ Une autorité religieuse/ coutumière ;
- ✓ Un relais communautaire ;
- ✓ Le chef de quartier/village ;
- ✓ Le représentant des jeunes ;
- ✓ La représentante des GPF ;
- ✓ Le/La représentant-e des organisations de personnes en situation de handicap ;
- ✓ Le/La représentant-e du personnel d'appoint (gardien/femme de charge/agent de sécurité) ;
- ✓ Une représentante des vendeuses ;
- ✓ Le représentant des transporteurs d'élèves (Taxi, moto Jakarta, car) ;
- ✓ Un agent de santé communautaire ;
- ✓ La représentante des SCOFI

NB. Le comité peut s'adjoindre toute personne dont les compétences sont jugées utiles à l'atteinte de ses objectifs.

Le directeur /la directrice de l'école/daara est **le coordonnateur/la coordonnatrice** de la CAVE.

Au sein du comité technique élargi, est désigné un comité technique restreint chargé de la coordination et de l'exécution des activités. Il est composé ainsi qui suit :

- 🚦 Coordonnateur : Directeur/Boroom daara ;
- 🚦 Coordonnateur adjoint : Président CGE/CGD ;

✚ Secrétaire : le maître référent (école/daara) ; ✚

Membres :

- Le/La président-e de la commission sociale du CG ;
- La présidente de l'AME/ndeyu daara ;
- Un membre ès qualité (Chef de village/Délégué de quartier) ;
- Deux (2) représentants des élèves dont une fille et un garçon.

NB. Le comité technique restreint se réunit une fois par mois et de façon exceptionnelle en cas de nécessité pour gérer des cas de violence ou de vulnérabilité qui se produisent.

2.2. Fonctionnement

2.2.1. Coordination

La CAVE est logée dans le comité de gestion d'école (CGE) qui est le cadre fédérateur de l'ensemble des interventions au niveau de l'école. Le comité technique de la CAVE se réunit une fois tous les trois mois. Le coordonnateur /La coordonnatrice, en rapport avec les membres, assure la régularité des rencontres et leur organisation ainsi que les modalités d'élaboration, d'exécution et de suivi de la mise en œuvre. Il doit assurer en outre la mise à jour des documents afférents aux missions de la CAVE.

La première réunion est consacrée à la planification des activités de la CAVE. Un rapport intégrant le plan d'action est transmis au CGE/CGD pour la validation sociale. La dernière réunion constitue une réunion bilan dont le rapport servira d'intrant à l'AG bilan du CGE/CGD. Toutes les autres sont des réunions de suivi. Chaque réunion est sanctionnée par un PV auquel est jointe une feuille de présence. Le comité technique soumet au CGE /CGD et à l'IEF un rapport trimestriel de la mise en œuvre des activités de la période.

Le directeur/La directrice tient au moins une session de partage sur les violences, l'inclusion et les environnements d'apprentissage sûrs avec le CGE /CGD une fois par an et en début d'année scolaire.

2.2.2. Plan d'action

En début de chaque année scolaire, le directeur, coordonnateur de la CAVE, procède au diagnostic participatif de la CAVE en vue d'identifier les atouts et les faiblesses de l'école et de l'environnement scolaire. Il organise la réflexion avec l'ensemble des acteurs concernés sur l'examen et le recensement des problèmes prioritaires à résoudre afin d'élaborer le plan d'action (PA). Ce PA annuel, est validé par le CGE qui mobilise les ressources nécessaires à sa mise en œuvre. Il fait l'objet d'une évaluation à mi-parcours et d'une évaluation finale.

GUIDE CAVE

+ Démarche d'élaboration du plan d'action de la CAVE

Étapes	Procédure
Analyse situationnelle	Cartographier les situations de risque potentielles à l'école et dans l'environnement familial et communautaire <ul style="list-style-type: none">- Réaliser des analyses situationnelles et causales des phénomènes de violence touchant les enfants ;- Réfléchir autour des défis présentés par la prévention des violences ; - Identifier les priorités et les opportunités.
Planification des interventions	Élaboration d'un plan d'action <ul style="list-style-type: none">- Faciliter la mise au point d'un calendrier pour la préparation, revue et élaboration du plan d'action ;- Mobiliser les parties prenantes en vue de l'élaboration, revue et évaluation du plan d'action prévention ;- Identifier les opportunités de synergies au niveau du plan d'action.
Mise en œuvre	Dérouler les activités prévues dans le plan d'action <ul style="list-style-type: none">- Assurer la cohérence en termes de méthodes et contenus de travail dans la phase de mise en œuvre des actions ;- Assurer le partage de l'information relative aux questions de mise en œuvre des actions ;- Veiller à la compatibilité des agendas de travail ;- Faciliter l'organisation de la mise en œuvre d'actions multisectorielles et multi acteurs (formations, journées, plaidoyers entre autres.
Suivi évaluation	<ul style="list-style-type: none">- Mettre au point un calendrier de suivi intégré ;- Faciliter la collecte des données destinées à alimenter le cadre de suivi.

GUIDE CAVE

✚ Canevas du plan d'action de la CAVE

CANEVAS DU PLAN D'ACTION DE LA CAVE										
Rubriques	Résultats attendus	Activités	Modalités	Cibles	Acteurs impliqués	Responsable	Période	Budget	Source de financement	Livrables
Prévention										
Prise en charge										
Promotion										
Suivi évaluation										

2.3. Axes et Stratégies d'intervention

Axes	Domaines	Activités	Stratégies
------	----------	-----------	------------

GUIDE CAVE

Prévention	Environnement scolaire sûr et favorable	Sécurisation et assainissement de l'environnement scolaire	<ul style="list-style-type: none"> - Création d'espaces sûrs et accueillants ; - Protection de l'école (clôture) - Mettre en place un dispositif réglementaire et organisationnel (règlement intérieur, code de conduite, charte de la non-violence, coin écoute et conseil) ; - Élaborer des outils et supports d'une éducation sans violence
	Introduction de contenus relatifs à la prévention des violences et à la promotion de l'égalité des genres	Développer un programme minimal et des techniques pédagogiques pour prévenir les VMS	<ul style="list-style-type: none"> - Élaborer des contenus pédagogiques sur les VMS (protection de l'enfant, équité de genre, déperdition scolaire, inclusion, environnements et apprentissages sûrs, VBG etc.) - Intégrer des thèmes liés aux VMS dans les activités de classe.
	Formation des acteurs scolaires	Renforcement des capacités des enseignants et des élèves	<ul style="list-style-type: none"> - Production de modules de formation sur la protection des apprenants - Sessions de formation sur les approches et techniques pédagogiques
	IEC	Information et sensibilisation des acteurs communautaires	<ul style="list-style-type: none"> - Rencontres - VAD - Causeries - Fora - Émissions télé/radios - Réseaux sociaux etc.
Promotion	Plaidoyer	Communication ciblée	<ul style="list-style-type: none"> - Visites aux autorités - Élaboration de document de suivi des engagements - Organisation de rencontres entre les différents acteurs

GUIDE CAVE

Axes	Domaines	Activités	Stratégies
Prise en charge	Détection	Collecte d'informations relatives aux signes, attitudes et comportements permettant l'identification des élèves vulnérables à la déperdition scolaire.	<ul style="list-style-type: none"> - Observations - Enquêtes - Entretiens - Veille - Écoute
	Identification/catégorisation	Recensement des types de violence et de vulnérabilité.	Remplissage des fiches d'identification
	Signalement	<ul style="list-style-type: none"> - Signalement en interne à l'école - Appui affectif et psychosocial initial - Signalement aux services de protection externes (AEMO, CAOSP, IME, SDAS, CDPE, autorités judiciaires) 	Remplissage des fiches de signalement ;
	Référencement	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement et soutien des victimes et de leurs familles vers les structures spécialisées ; - Facilitation de la communication entre les différents intervenants dans la PEC. 	<ul style="list-style-type: none"> - Référer les cas d'élèves auprès des remédiateurs indiqués ; - Remplissage des fiches de référencement ; - Rencontre de partage et de coordination entre les différents acteurs de la PEC.
	Remédiation	Prise en charge des cas de violence et de vulnérabilités identifiés	<ul style="list-style-type: none"> - Mise à contribution les services sociaux, médicaux et de sécurité en rapport avec la prise en charge des victimes - Définir un plan de remédiation approprié ; - Fournitures d'appui aux cas sociaux

GUIDE CAVE

Suiviévaluation	Suivi du fonctionnement de la cave		<ul style="list-style-type: none"> - Élaboration du plan de suivi de la remédiation ; - Assurer la supervision de toutes les activités - Assurer la disponibilité des pièces justificatives - Prévoir des rencontres bilan - Élaborer le PTA de l'année suivante
------------------------	------------------------------------	--	---

2.4. Mécanismes de prévention, de prise en charge et de promotion des VMS

2.4.1. Exemple 1 : cas sur la prévention

Un groupe d'élèves quittent chaque jour leur village et traversent un bois pour se rendre à l'école dans un village polarisant.

Étapes	Procédure
Identification	Identification des situations de risques (exposition aux viols, à la violence physique et à la déperdition scolaire, etc.).
Alerte	Transmission de l'information préoccupante au directeur d'école / Président de la CAVE
Réponse	Initier des actions préventives des cas de violence imminents : <ul style="list-style-type: none"> - Réunion d'urgence de la CAVE (analyse de la situation à risque et prise de décision : réaménagement de l'emploi du temps). - Causeries pour sensibiliser les apprenants et la communauté sur les risques de la traversée du bois ; - Causeries avec les apprenants sur les mécanismes d'auto protection contre les violences; - Aller en groupe ou se faire accompagner par un adulte ; - Mobilisation sociale pour la mise en place d'une brigade de surveillance pour sécuriser la traversée ; - Plaidoyer pour créer une école dans le village.

GUIDE CAVE

Exemple :

2.4.2. 2 1^{er} cas sur la prise en charge

Un(e) élève (e) blessé(e) suite à un châtiment corporel du fait de son maitre s’absente pendant plusieurs jours. Un des membres du gouvernement scolaire interpelle le maitre référent de l’école qui va s’enquérir de la situation de l’enfant auprès de sa famille.

Étapes	Procédure
Détection	Identification des signaux de détresse (plaies, saignement, isolement, etc.)
Signalement interne et externe et référencement	<ul style="list-style-type: none"> - Déclenchement de la procédure de signalement et de référencement : - Information transmise au Directeur d’école ; - Le directeur signale le cas à l’IEF qui, à son tour, saisit le Préfet ; - Le bureau Genre de l’IEF fait le référencement aux services sociaux
Prise en charge (paquet de service offert à l’enfant victime de violence)	Déclencher la démarche de prise en charge holistique : <ul style="list-style-type: none"> - Prise en charge médicale (IME, Points de prestation sanitaires) - Prise en charge psychosociale (CAOSP- SDAS – etc.) - Prise en charge judiciaire (AEMO- forces de défense et de sécurité)
Suivi	Déclencher la procédure de suivi insertion de l’enfant victime (accompagnement, soutien scolaire, remédiation, réinsertion scolaire, sociale et professionnelle)

Bonnes pratiques

.....

.....

Recommandations

.....

.....

Exemple :

2.4.3. 3 2^e cas sur la prise en charge

Coumba, une jeune fille scolarisée, âgée de 10 ans est victime de viol. Blessée, elle fait une hémorragie. Mis au courant par une amie de Coumba, son maître saisit le président de la CAVE.

Étapes	Procédure
Détection	<ul style="list-style-type: none"> - Violence sexuelle exercée sur une apprenante (saignements) ; - Référencement auprès de la structure sanitaire pour une prise en charge médicale, au nom de l'intérêt supérieur de l'enfant ; - Réunion d'urgence de la CAVE (partage de l'information, analyse de la situation et prise de décision).
Signalement interne /Référencement	<ul style="list-style-type: none"> - Le Directeur saisit l'IEF qui, à son tour saisit le CDPE ; - Réunion de la CAVE pour la prise en charge.
Prise en charge	<ul style="list-style-type: none"> - Le bureau Genre de l'IEF fait le référencement aux services sociaux (AEMO – CAOSP – SDAS – etc.) pour un accompagnement psychosocial de l'enfant et au service médical (IME, centre de santé) pour une prise en charge sanitaire ; - Le CDPE déclenche la procédure judiciaire et fait un suivi ; - Accompagnement, soutien scolaire, remédiation, réinsertion scolaire.
Suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi et accompagnement psychosocial.

Exemple :

2.4.4. 4 cas sur la promotion

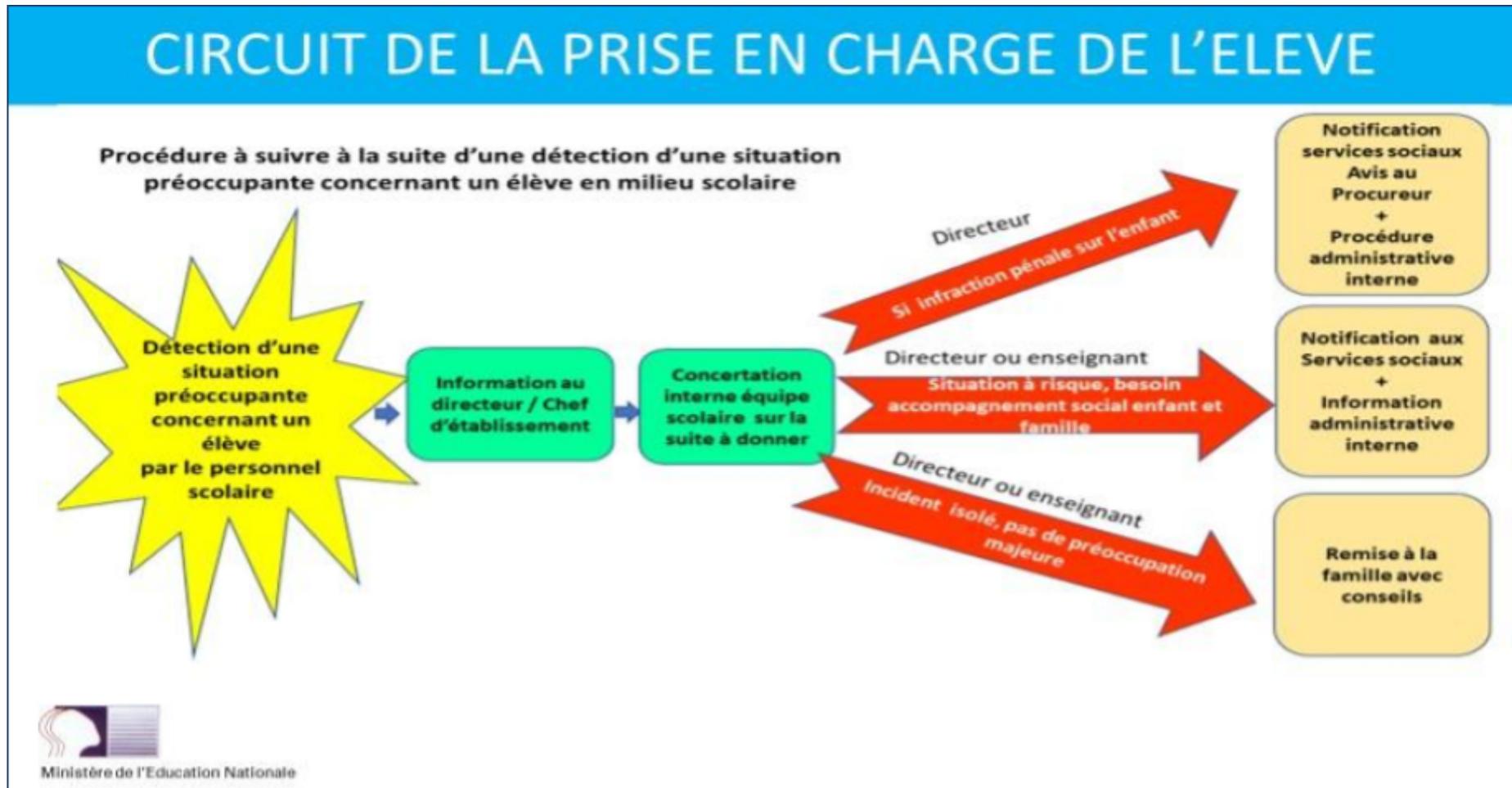
Dans une IEF X, un inspecteur chef de district constate un nombre élevé d’enseignants non formés à l’éducation inclusive. Dans un souci d’équité sociale, il envisage d’en former 85.

Étape	Procédure
Identification	Recenser tous les enseignants ciblés
Planification	Élaborer un plan de formation
Mise en œuvre	Organiser des sessions de formation
Suivi évaluation	Organiser des supervisions

Exemple :

GUIDE CAVE

2.4.5. Schéma récapitulatif de la détection, du signalement et de la prise en charge



Source : Référentiel pour la détection et la gestion des situations de risques affectant un(e) élève, RAP (2018)

2.5. Suivi-évaluation

Le suivi est une activité continue, interne à la CAVE qui consiste à collecter et analyser systématiquement les données sur la violence et la protection des droits. Il permet aux responsables de la CAVE de suivre les progrès réalisés au niveau de l'école par rapport à ce qui était initialement prévu dans la planification et de procéder au cas contraire, à des ajustements et à la prise de décisions. Il revêt une dimension opérationnelle qui nécessite un processus continu de collecte et de traitement de l'information tout au long de la période d'exécution des activités (cf. fiche de suivi et de collecte). L'évaluation revêt davantage une dimension stratégique. Elle donne une appréciation sur toute la durée de l'action et s'appuie sur les données en examinant comment les activités se sont déroulées et quels ont été leurs impacts. Il est prévu au cours de l'année deux évaluations (à mi-parcours et finale).

FICHE DE SUIVI

RUBRIQUES	ACTIVITES	NIVEAU DE REALISATION			INDICA TEURS	BUDGET		SOURCE DE VERIFICATION	OBSERVA TIONS
		Réalisée	En Cours	Non réalisée		Prévu	Dépensé		
PREVENTION									
PRISE EN CHARGE									
PROMOTION									
SUIVI EVALUATION									

TROISIÈME PARTIE : ANNEXES

3.1. Fiches de prise en charge des cas de VMS

3.1.1. Fiche d'identification



REPUBLIQUE DU SENEGAL
 Un Peuple- Un But- Une Foi



GUIDE CAVE

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Direction de l'Enseignement Élémentaire

N°/...../.....

Date.....
IA :.....
IEF :.....
ECOLE/DAARA : Tél :.....
Classe Prénom &
Nom de la victime.....
Code d'identification de la victime.....
Sexe.....
Date de naissance/Âge.....
Pathologie particulière de l'enfant
Adresse.....
Code d'identification du parent ou du tuteur légal.....

Problèmes identifiés :

- type de violence..... -
- auteur présumé de la violence.....
- relations de l'auteur présumé avec la victime.....
- lieu où la violence a été commise.....
- heure.....
- circonstance.....
-
- contexte.....
-
- témoins.....

Niveau de prise en charge

Personne à contacter au sein de la structure scolaire

- Prénom :..... NOM.....
- Profession :..... Téléphone :.....

Le Directeur / Boroom daara

3.1.2. Fiche de signalement



REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple- Un But- Une Foi
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
Direction de l'Enseignement Élémentaire



IA :..... IEF
:.....
ECOLE/DAARA:..... Tél :.....

GUIDE CAVE

1. Identification

Prénom : NOM :
Date de naissance/âge : Localité :
Sexe : Classe :
Contact famille ou tuteur (Prénoms, Noms, Tel):.....
.....

2. Description du problème (vulnérabilité/victime / danger)

Type de violence	Symptômes (décrire l'état et le degré de vulnérabilité/souffrance de l'enfant)

3. Ressources mobilisées (Éléments de prise en charge immédiate)

.....
.....

4. Mesures d'accompagnement et de prise en charge requises

Niveau	Description
Médical	
Administratif	
Juridique	
Communautaire	
Psychosocial	

5. Mesures de suivi requises

Niveau	Description
Familial	
Communautaire	
Institutionnel	
Technique	

Le Directeur d'école/Boroom daara

3.1.3. Fiche de référencement



REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple- Un But- Une Foi
MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE



GUIDE CAVE

Direction de l'Enseignement Élémentaire

IA :
IEF :
ECOLE/DAARA: Tél :

1. Renseignements sur le référent en charge du dossier

Prénom (s) et Nom :
Titre/Fonction :
Contact :
Adresse :

2. Renseignements sur la victime à référer

- Code d'identification de l'apprenant :
 - Age : Sexe : Classe :
Matricule :
 - Ethnie :
 - Lieu d'habitation :/Lieu de recueil (incident):
 - Code d'identification du parent ou du tuteur légal : Situation
matrimoniale : Profession : Contacts :
 - Code d'identification de la mère ou de la tutrice légale : Situation
matrimoniale : Profession : Contacts:
 - Situation sociale de l'enfant :
 - o Orphelin :
 - o **Enfant naturel** :
 - o Porteur de handicap :
.....
 - o Issu (e) de famille démunie :
.....
 - o Autres :
- Nationalité.....

3. Description du problème (vulnérabilité/victime/danger)

Type de violence	Symptômes (décrire l'état et le degré de vulnérabilité/souffrance de l'enfant)

Problèmes identifiés (Description de la situation) :

- type de violence.....
- auteur présumé de la
violence.....

GUIDE CAVE

- relations de l'auteur présumé avec la victime.....
- lieu où la violence a été commise..... -
heure,.....
- circonstance..... -
contexte.....
- témoins).....

4. Ressources mobilisées (éléments de prise en charge immédiate)

.....
.....
.....
.....

5. Structure ou service sollicité pour la prise en charge de l'enfant

.....
.....
.....
.....

6. Personne en charge du dossier.....

Date et signature du référent :

.....

3.1.4. Fiche de contre-référencement

1. Renseignements sur la structure d'accueil de l'apprenant référé

Structures (Dénomination, adresses) :.....
Prénom (s) et nom de l'agent en charge de l'enfant :.....
Titre/Fonction :.....
Contact :.....

2. Renseignements sur la victime reférée

Code d'identification de la victime:.....
Date de naissance/âge :.....
Localité :.....
Sexe :.....
Classe :.....

GUIDE CAVE

école :

Contact famille ou tuteur :

Date du 1^{er} accueil de l'enfant : Date actuelle :

3. Analyse des problèmes de la victime:

.....
.....
.....

4. Services offerts à la victime :

.....
.....
.....

5. Suggestions/recommandations pour le suivi :

.....
.....
.....

Un autre RV recommandé ? OUI NON

Si la réponse est oui, préciser la date du RV :

Date et signature :

3.2. Canevas de rapportage

3.2.1. Canevas école/daara



REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple- Un But- Une Foi
MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
Direction de l'Enseignement Élémentaire



IA : IEF

.....

ECOLE/DAARA :

1. Existence et exécution du plan d'action

	Effectif	Existence du PA	Niveau d'exécution du PA
--	----------	-----------------	--------------------------

ECOLE / DAARA

GUIDE CAVE

	G	F	T	Élaboré	Non élaboré	Réalisé	Partiellement réalisé	Non Réalisé

Commentaire

.....

.....

2. Activités de prévention des VMS

Activités prévues	Échéances	Réalisées	Taux de réalisation	Contraintes	Observations

Commentaire

.....

.....

3. Analyse de la prise en charge des victimes

Nbre de cas Type de violence	Identifiés			Signalés			Pris en charge								
							Dans la structure			Référés					
	G	F	T	G	F	T	G	F	T	G	F	T			
Violence physique															
Violence verbale															
Négligence															
Violence symbolique															
Mariage d'enfant (précoce/forcé)															
Abus sexuels															
Grossesse précoce															
Non inscription à l'état civil															

Nbre de cas Type de violence	Identifiés			Signalés			Pris en charge								
							Dans la structure			Référés					
	G	F	T	G	F	T	G	F	T	G	F	T			
Abandon															
Autres à préciser															
Total															

4. Analyse de la promotion (réhabilitation)

Types de violences	Nombre de promus (réhabilités)		
	Garçons	Filles	Total

Commentaire

GUIDE CAVE

Types de promotion	Nombre de promus (réhabilités)		
	Garçons	Filles	Total

Commentaire

.....

.....

5. Réunions et rapportage

Rubriques	Élaboration		Suivi		Bilan	
	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé
Nombre de réunions						
Nombre de rapports transmis						

Commentaire

.....

.....

Suggestions

.....

.....

.....

.....

Le Directeur/Boroom daara

3.2.2. Canevas CODEC



REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple- Un But- Une Foi
MINISTERE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
Direction de l'Enseignement Élémentaire



IA : IEF

:

CODEC :

1. Existence et exécution des plans d'action

ECOLE / DAARA	Nombre	Effectifs			Existence des PA		Exécution des PA		
		G	F	T	Élaboré	Non élaboré	Réalisé	En cours	Non Réalisé

GUIDE CAVE

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

2. Réunions

ECOLE/DAARA	Type de réunion	Nombre de réunion(s)	Disponibilité des rapports	
			OUI	NON

3. Situation sur les cas de VMS

Nbre de cas Type de violence	Identifiés			Signalés			Pris en charge					
							Dans la structure			Référés		
	G	F	T	G	F	T	G	F	T	G	F	T
Violence verbale												
Mariage d'enfant (précoce et forcé)												
Abus sexuels												
Grossesse précoce												
Violence symbolique												
Non inscription à l'état civil												
Abandon												
Autres à préciser												
Total												

Observations

.....

Le Président du CODEC

3.2.3. Canevas IEF



REPUBLIQUE DU SENEGAL
 Un Peuple- Un But- Une Foi
MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
 Direction de l'Enseignement Élémentaire



IA :

IEF :

1. Existence et exécution des plans d'action

DISTRICTS	Nombre	Effectifs			Existence des PA		Exécution des PA		
		G	F	T	Élaboré	Non élaboré	Réalisé	En cours	Non Réalisé

GUIDE CAVE

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

2. Réunions

ECOLE/DAARA	Type de réunion	Nombre de réunion(s)	Disponibilité des rapports	
			OUI	NON

3. Situation sur les cas de VMS

Type de violence	Nbre de cas	Identifiés			Signalés			Pris en charge								
								Dans la structure			Référés					
		G	F	T	G	F	T	G	F	T	G	F	T			
Maltraitance																
Violence verbale																
Mariage précoce																
Abus sexuels																
Grossesse précoce																
Violence symbolique																
Non inscription à l'état civil																
Abandon																
Autres à préciser																
Total																

ANALYSES

.....

.....

RECOMMANDATIONS

.....

.....

L'Inspecteur de l'Éducation et de la Formation

3.2.4. Canevas IA



REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple- Un But- Une Foi
MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
Direction de l'Enseignement Élémentaire



IA :

1. Existence et exécution des plans d'action

IEF	Nombre	Effectifs			Existence des PA		Exécution des PA			
		G	F	T	Élaboré	Non élaboré	Réalisé	En cours	Non Réalisé	

GUIDE CAVE

2. Réunions

IEF	DISTRICTS	Type de réunion	Nbre de réunion(s)	Disponibilité des rapports	
				OUI	NON
TOTAL IA					

3. Situation sur les cas de VMS

Type de violence	Nbre de cas	Identifiés			Signalés			Pris en charge							
								Dans la structure			Référés				
		G	F	T	G	F	T	G	F	T	G	F	T		
Maltraitance															
Violence verbale															
Mariage précoce															
Bus sexuels															
Grossesse précoce															
Violence symbolique															
Non inscription à l'état civil															
Abandon															
Autres à préciser															
Total															

ANALYSES

.....

RECOMMANDATIONS

.....

L'Inspecteur d'Académie

BIBLIOGRAPHIE

1. MEN. *Guide CAVE-comité de protection des enfants*. DPRE-RAP, 2019.
2. MEN. *Guide CAVE-comité de protection des enfants dans les daara*. DPRE-RAP, 2019.
3. MEN. *Guide de référence pour la mise en place et le fonctionnement de la cellule d'alerte et de veille à l'école élémentaire, Pour une meilleure prise en charge des élèves vulnérables à la déperdition scolaire*. DEE-USAID-Passerelles, 2019 ;

GUIDE CAVE

4. MEN. *Guide du stagiaire : formation des chefs d'établissements et des enseignant-e-s sur l'environnement d'apprentissage sûr (EAS), les violences basées sur le genre (VBG) et l'Éducation Inclusive*. USAID-Passerelles, 2019
5. MEN. *Module de formation des enseignant-e-s du primaire sur les violences de genre en milieu scolaire*. UNESO, 2017.
6. MEN. *Référentiel pour la détection et la gestion des situations de risques affectant un(e) élève*. DPRE-RAP, 2019 ;
7. OMS. *Rapport Mondial sur la Violence et la Santé*. Genève, 2002.
8. ONU. *Convention Internationale relative aux Droits de l'Enfant*.1989 ;
9. République du Sénégal. *Décret 79-1165 du 20 décembre 1979 portant organisation de l'Enseignement élémentaire* ;
10. République du Sénégal. *Actes du symposium sur l'enfant au Sénégal*. MEFP-UNICEF, 2018.
11. République du Sénégal. *Code de la famille*.
12. République du Sénégal. *Code de la famille*.
13. République du Sénégal. *Code pénal*. UA. *Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant*.1998 ;
14. République du Sénégal. *Stratégie Nationale de Protection de l'Enfant*.2013

